



Philippe Cotel

Au cours de ces dernières années notre société et nos entreprises ont dû faire face à des crises sans précédent. La gestion du risque est aujourd'hui plus que jamais d'une importance stratégique majeure avec une attention au plus haut niveau des directions générales.

Le risque cyber est identifié par tous les indicateurs comme étant un des risques majeurs identifiés par les entreprises. Entre 2020 et 2023 nous avons été particulièrement actifs dans ce domaine avec notamment la mise en place de la première étude fiable sur l'évolution du marché de l'assurance cyber en France (Lucy). Cette initiative nouvelle et innovante a été plébiscitée par l'ensemble de notre éco système, risk manager, courtier, assureur et réassureur comme devenant la référence utilisée par tous. Les pouvoirs publics et l'ANSSI (Agence Nationale pour la Sécurité des Systèmes d'Information) ont également salué cette initiative et l'utilisent et la cite pour référence dans leur travaux sur l'exposition de notre économie au risque cyber. Cela a contribué à renforcer la crédibilité et le poids de notre association pour défendre l'intérêt des entreprises. Nous avons été invités par la Direction Générale du Trésor comme partenaire majeur dans les travaux d'étude sur la résilience de nos PME à ce risque.

Philippe sollicite le renouvellement de son mandat d'Administrateur AMRAE:

Aujourd'hui ce sujet est plus que jamais d'actualité. Un contexte de tension géopolitique sans précédent ouvre la voie à des scénarios de cyber attaque et de cyber guerre contre nos entreprises. Dans le même temps, les assureurs sont évidemment inquiets d'une exposition catastrophique qu'ils souhaitent limiter voire exclure. Notre code des assurances si protecteur pour certains aspects n'a pas anticipé cette situation et nous avons alerté sur un risque majeur pour les entreprises mais aussi pour l'attractivité de la France dans un marché de l'assurance cyber encore fragile. L'étude Lucy sortira bientôt avec des résultats intéressants pour étayer nos inquiétudes. Par ailleurs la protection de tout le tissu économique, des TPE/PME souvent sous-traitant des grandes entreprises doivent être mieux protégées mais aussi accompagnées dans la mise en application de la directive NIS2 que nous avons présenté en commission cyber dernièrement. Le chantier devant nous est critique et si important. Cela motive mon intérêt de poursuivre mon action au sein du conseil d'administration de l'AMRAE. Je vous remercie par avance de la confiance que vous me porterez en soutenant ma candidature.